



## Nom de la commission

**Forum :** CES Conseil Economique et Social

**Question :** Les impacts de l'Intelligence Artificielle sur le monde de travail

**Soumis par :** Délégation de Singapour

---

### Résolution

#### Préambule

Rappelant la Déclaration universelle des droits de l'Homme, notamment dans l'article 23 qui garantit le droit au travail comme ; le droit au travail, égalité des chances, Conditions de travail équitables, Droit à la protection contre le chômage, Droit à la syndicalisation ;

Tenant note du rapport de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique) de 2023, met en avant la nécessité que l'automatisation pourrait affecter 14% des emplois actuels dans le monde ;

Signifiant que des emplois autrefois accessibles à une grande partie de la population peu ou pas qualifiés risqueraient de disparaître ;

Appréciant les initiatives de formation professionnelle mises en œuvre par des pays comme l'Allemagne, la France, le Canada qui ont investi dans la reconversion de 500 000 employés en 2022 ;

Consciente des défis posés par la discrimination algorithmique, qui a été révélé que 65% des IA de recrutement favorisaient certains profils au désavantage d'autre ; illustrés par l'étude de Harvard en 2020 ;

Regrettant l'absence de cadre juridique harmonisés pour réguler les technologies IA au niveau international ;

Réaffirmant l'importance de l'Objectif de Développement Durable (ODD), visant à promouvoir une croissance économique soutenue et un travail décent pour tous ;

Encourage la reconversion professionnelle en donnant des formations sur les compétences technologiques ;

Met en valeur le fait de faire des lois claires sur les données au travail ;

Demande d'insérer des structures transparentes pour que les employés peuvent comprendre comment leurs données sont utilisées ;

Souhaite mettre en place les programmes de formation continue en entreprise ;

Promouvant à l'insertion des cours obligatoires de compétences dans les universités.

Demande de maintenir un équilibre entre tâches humaines et automatisées pour pouvoir avoir un aspect humain dans le travail.

Privilégier des rôles où la créativité humaine est essentielle

Proposition de collaborer avec des experts pour construire des lois sur l'utilisation de l'IA au travail.

Déclare vouloir créer des assemblées internationales pour adapter des

réglementations.